

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document
n'est pas un bulletin de vote !

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

À LA CCP

Je vote la CGT

**POUR DES REPRÉSENTANT-ES
QUI INTERVIENDRONT**

sur les questions qui me concernent

- Licenciement pour inaptitude physique, insuffisance professionnelle ;
- Dans l'intérêt du service : les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- En cas de refus de temps partiel, de télétravail, de formation professionnelle ;
- Les procédures disciplinaires ;
- Le droit syndical : obligation de consultation sur les décisions individuelles relatives au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical.

ET M'ACCOMPAGNERONT POUR :

- Faire valoir mes droits en cas de licenciement ;
- Obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Rendre effectif mon droit à la formation ;
- Me défendre en cas de procédure disciplinaire.

Voter CGT, c'est essentiel
**POUR DONNER AUX FUTUR-ES
ÉLU-ES LES DROITS
INDIVIDUELS**

**de toutes et tous les agent-es
contractuel-les pour un meilleur
service public.**

- Réalisation d'un plan de titularisation et de dépréciation à la hauteur des enjeux, y compris pour tous les « contrats aidés », notamment les PEC (Parcours Emploi Compétences) ;
- Création des cadres d'emplois pour les ASSFAM et ASSMAT et pour les missions nouvelles ;
- Revendication d'une négociation salariale collective
- Accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité.

**LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN,
CHAQUE VOIX COMPTE !**



FIER·E·S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES
ET AGENT·E·S PUBLIC·QUE·S !



www.cgtservicespublics.fr

Ne pas jeter sur la voie publique